



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites et des consignations

Formation sur l'application

Formation des COSIRs

janvier 2016



PARTIE 1 : Gestion des suites dans RESYTAL

- Objectifs
- Place de Suites dans RESYTAL
- Acteurs et rôles dans Suites
- Les concepts
- Les indicateurs et tableaux de bord
- Allotissement et jalons principaux

PARTIE 2: Présentation de l'application Suites

- Connexion
- Recherche des suites
- Création d'une suite
- Modification d'une suite

PARTIE 3 : Dispositif d'accompagnement au changement

- Documentation
- Assistance Utilisateur





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

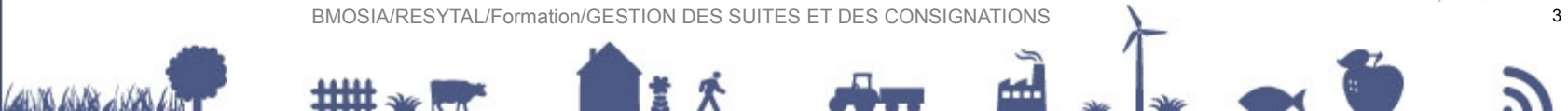
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

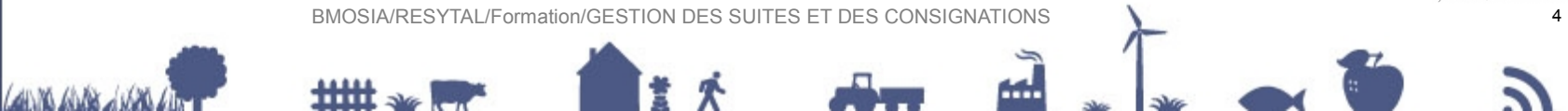
Objectifs

Les objectifs stratégiques:

- Les suites données aux non conformités constatées lors des inspections ou campagnes de prélèvements sont un des moteurs de l'amélioration de l'état sanitaire et une des bases de la confiance que le citoyen porte à l'action des services.
- Les suites visent à une mise en conformité de la réglementation et à la sanction de certains comportements (cas des suites pénales).

Les objectifs fonctionnels:

- disposer d'un outil unique de gestion des suites d'une intervention (inspection, signalement/alerte, prélèvement), quelque soit le domaine métier (vétérinaire et phytosanitaire) ;
- établir le lien entre l'inspection d'origine, les non conformités et les suites données ;
- arrêter le SPR25 de SIGAL et l'interface Suites de GEUDI;
- Intégrer dans le système les suites non traitées dans Phytopass2 actuellement;
- intégrer les consignes et saisies hors abattoirs.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

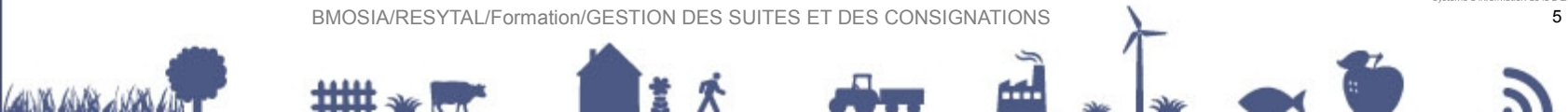
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

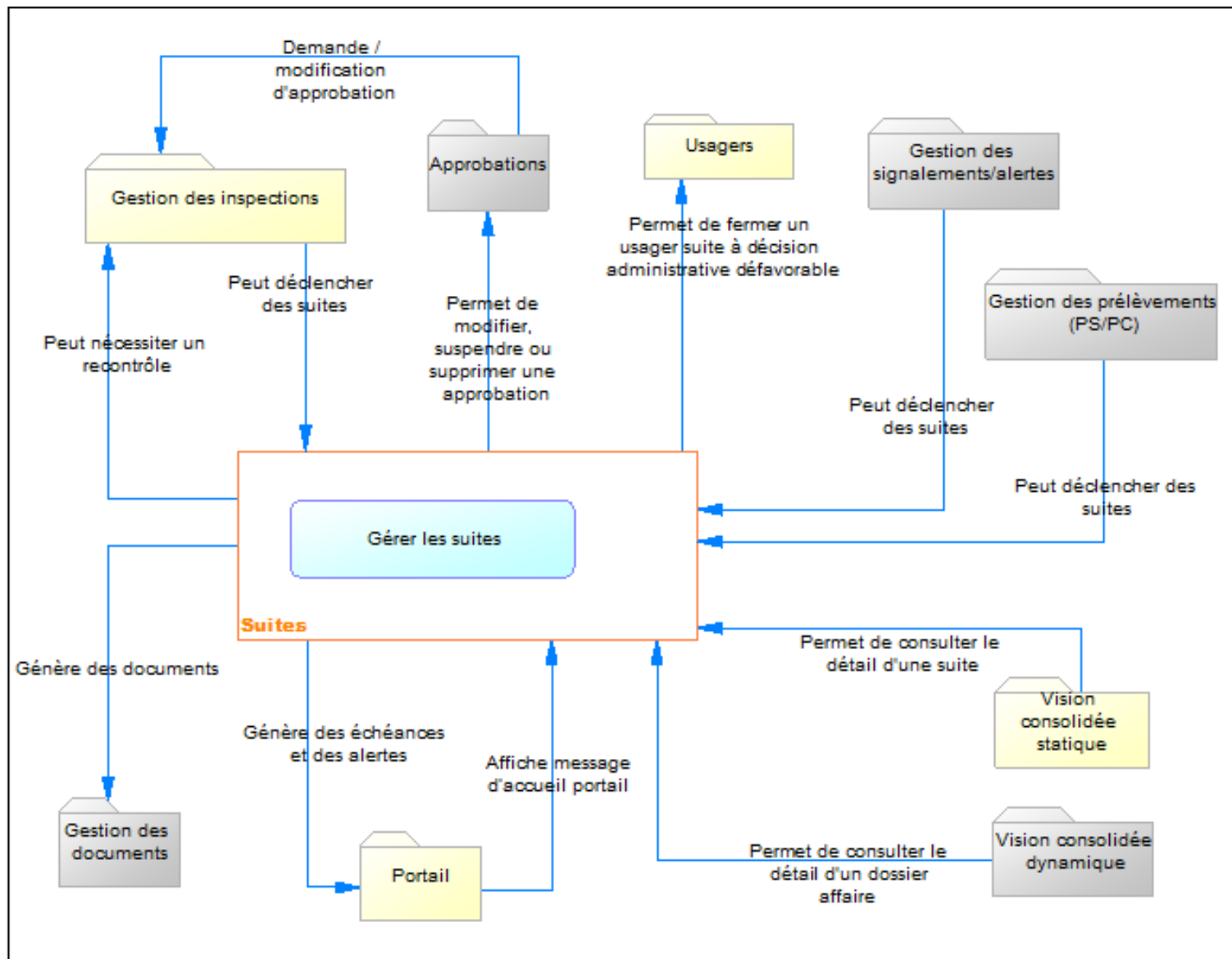
Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux



Gestion des suites dans RESYTAL

Place de Suites dans RESYTAL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

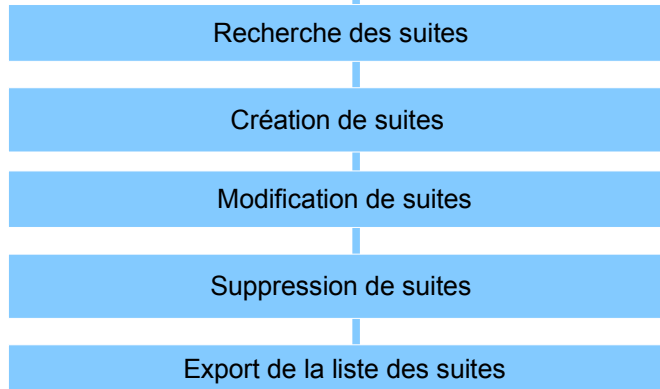
Gestion des suites dans RESYTAL

Les acteurs et rôles

Acteurs Locaux



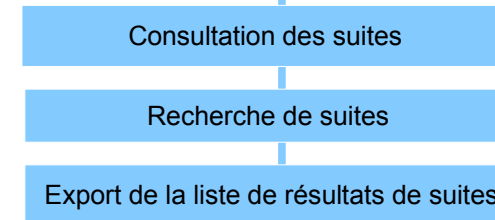
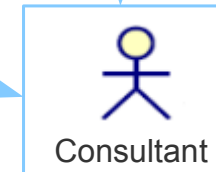
Agents SRAL /DD(ec)PP



Acteurs Nationaux



DGAL/Administration centrale



Restrictions :

- aucune sur la structure et les domaines techniques pour ces différentes actions
- seul le créateur de la suite peut la modifier ou la supprimer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

Les acteurs et rôles

Les concepts

- **Les catégories de suites**
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

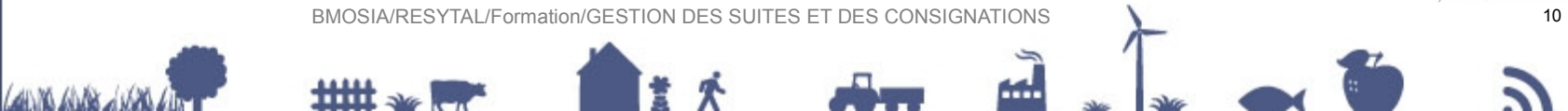
Les concepts : Les catégories de suites

On distingue les polices **administrative** et **pénale**. Elles ont des finalités parfaitement autonomes et de fait sont indépendantes mais néanmoins cumulables.

La police administrative a pour but, essentiellement préventif, d'assurer le maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique. La police judiciaire a pour but la sanction d'un comportement à travers la constatation des infractions et leur répression.

Lorsque la situation constatée par l'administration constitue un péril ou un risque d'atteinte à l'ordre public, la suite administrative s'impose en premier lieu, cumulable avec une suite judiciaire en cas d'infraction.

En conséquence, une même inspection pourra donner lieu à plusieurs suites de types distincts (exemple : une Mise en demeure de faire et un PV).





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

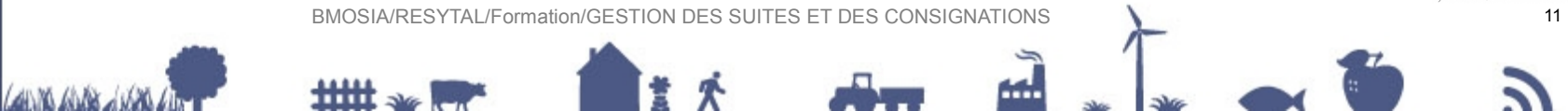
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- **Les suites administratives**
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

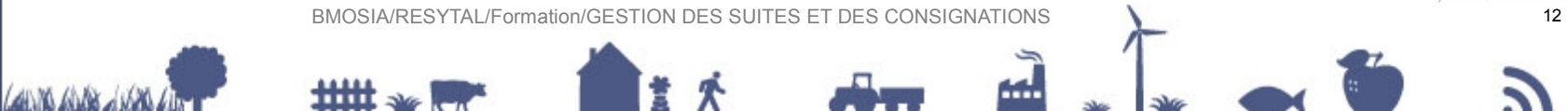
Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : Les suites administratives

L'avertissement : mise en garde à but pédagogique, a pour objectif d'informer l'inspecté des constats opérés, de lui rappeler les dispositions réglementaires à respecter.

Les décisions administratives comprennent la **mise en demeure de faire** ou injonction de procéder à des mesures correctives, ainsi que toute **décision** prise dans le cas où les mesures prescrites n'ont pas été mises en œuvre. Les décisions administratives modifient la situation administrative de l'administré (elles « font grief ») et doivent, de ce fait être motivées et faire l'objet d'une procédure contradictoire, sauf en cas d'urgence.

Dans le cas d'une mise en demeure, il doit, à l'issue du délai prescrit, être procédé à une nouvelle inspection (recontrôle physique ou documentaire) et la décision n'intervient qu'après le constat d'absence de mise en œuvre des mesures correctives nécessaires.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

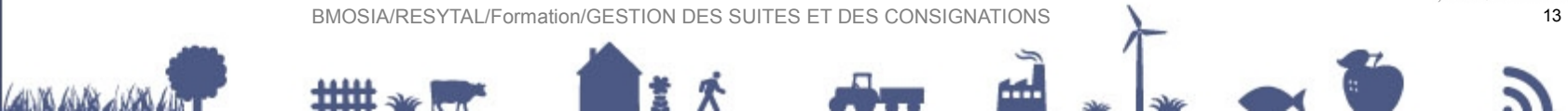
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- ***La procédure contradictoire***
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

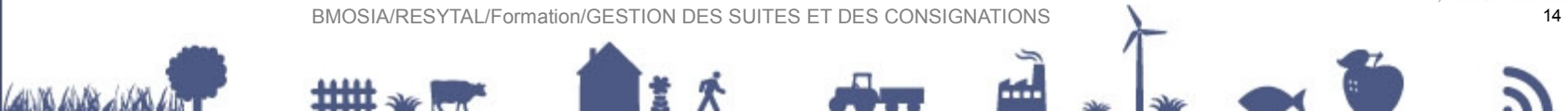
Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : La procédure contradictoire (1/2)

L'existence et les modalités de la procédure contradictoire procèdent de la rédaction des articles du CRPM ou, si ceux-ci ne traitent pas expressément cette question, de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

En fonction des cas visés par les textes, la procédure contradictoire se déroule préalablement ou concomitamment à l'adoption des décisions administratives défavorables :

- lorsque le Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) énonce les modalités de la procédure contradictoire, seules ces dispositions s'appliquent et doivent être strictement suivies ;
- lorsque, à l'inverse, aucune procédure particulière n'est définie dans le CRPM, les dispositions de l'article 24 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 s'appliquent, préalablement à l'adoption de décisions administratives défavorables.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : La procédure contradictoire (2/2)

Plusieurs cas de figures peuvent se rencontrer :

Cas 1 : le CRPM n'organise pas de procédure contradictoire ou prévoit uniquement que « l'intéressé est mis en mesure de présenter ses observations ». Dans ce cas, la mise en œuvre de la procédure contradictoire est **préalable** à l'édition de la mesure.

Cas 2 : l'article applicable du CRPM prévoit que la procédure contradictoire est **concomitante** à la mise en demeure. Dans ce cas, l'administré est mis en demeure de satisfaire à ses obligations dans le même délai que celui dans lequel il peut présenter ses observations écrites ou orales.

Cas 3 : l'article applicable du CRPM prévoit 2 procédures contradictoires. Dans ce cas, **la première procédure contradictoire est concomitante** à la mise en demeure et **la seconde est préalable** à l'adoption d'autres mesures (exemple : consignation de sommes, exécution d'office, fermeture) par l'autorité administrative. Toutefois, en cas d'urgence, la seconde procédure contradictoire n'est pas mise en œuvre avant l'exécution des décisions.



**Seul le cas 1 est matérialisé dans l'application Gestion des Suites.
Les autres procédures contradictoires ne seront pas précisées dans l'application.**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

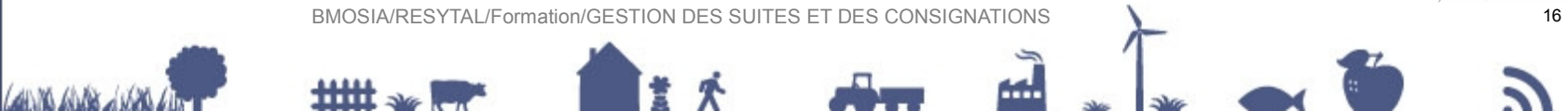
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- ***Les suites pénales***
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux



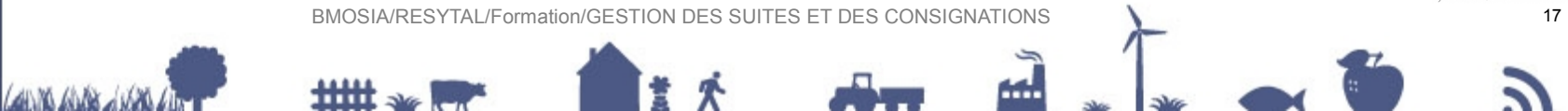


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : Les suites pénales

Le procès verbal : mis en œuvre, sous l'autorité du Procureur, en cas d'infraction. L'application Gestion des Suites prend en compte la création du procès verbal. Une fois le dossier transmis au parquet, l'instruction est réalisée dans l'application SORA Contentieux (hors RESYTAL). Les conclusions du procès verbal seront enregistrées dans l'application Gestion des Suites.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

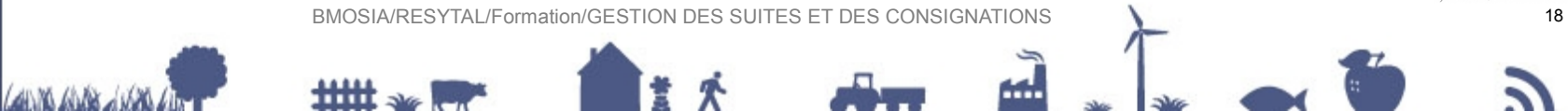
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- ***Le tableau des cumuls possibles de suite***
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux



Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : Le tableau des cumuls possibles de suite

Les non conformités relevées lors d'une inspection peuvent donner lieu à un ou plusieurs dossiers de suite.

Une même non-conformité ne doit être traitée que dans une seule suite à la fois. Le tableau ci-après résume les cumuls de type de suite possibles à l'issue d'une même inspection.

	Avertissement	Mise en demeure de faire	Décision	Procès verbal
Avertissement				
Mise en demeure de faire			X	X
Décision		X	X	X
Procès verbal		X	X	X





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

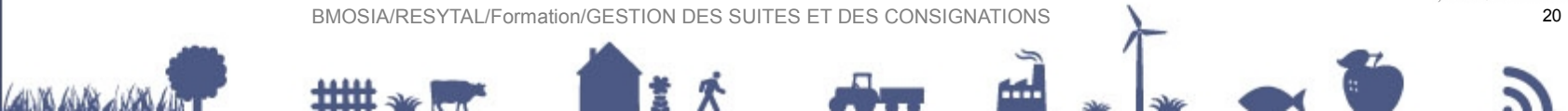
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- **Les consignations**
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : Les consignations

Les consignations sont :

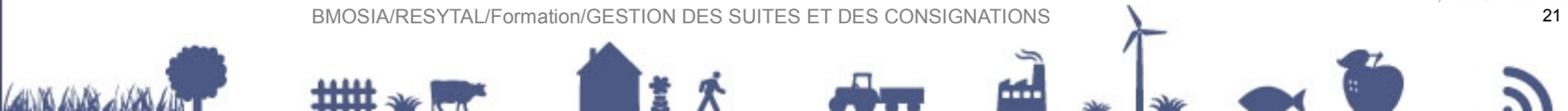
- soit des décisions administratives défavorables prises en première intention, en attente de remise en conformité. Modifiant la situation juridique de l'administré, elles nécessitent de ce fait une phase contradictoire (**consignes défavorables**);
- soit des décisions préventives prises en cas de suspicion de non-conformité, en attente de résultats d'analyse (**consignes préventives**).

Elles doivent avoir, tout comme les suites, une origine :

- une inspection ;
- Un signalement/alerte ou un prélèvement (cycle 2 de RESYTAL) ;

Elles impliquent une gestion assortie d'un complément d'information avec les quantités et les produits concernés.

Dans l'application, les consignes défavorables sont encapsulées dans les Suites de type Décision. Les consignes préventives sont gérées dans un onglet à part : l'onglet « Consignes préventives ».





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

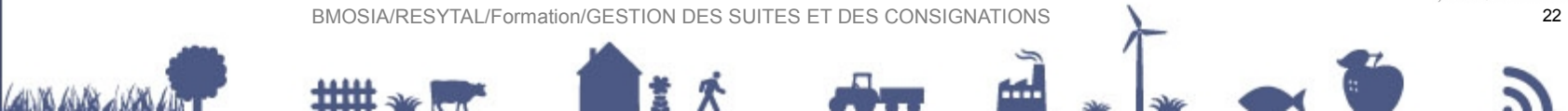
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- ***Les éditions***

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les concepts : Les éditions

Rappel : le courrier d'accompagnement est généré dans l'application Gestion des Inspections et s'utilise lorsque l'inspection ne donne pas lieu à une suite.

6 modèles de courriers de suite sont disponibles dans l'application Suites :

- Courrier standard de suite Avertissement
- Courrier standard de suite Mise en demeure avec décisions
- Courrier standard de suite Décision (suspension d'agrément)
- Courrier standard de suite Procès verbal
- Courrier standard de procédure contradictoire préalable
- Courrier standard de consignation de PPP ou de MFSC



Des limitations techniques nous contraignent à un seul modèle possible par Suite et ne permettent pas à un utilisateur d'ajouter dans le système son propre modèle.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les indicateurs

Indicateurs de performance

- SA0309 : Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements agréés
- SA0310 : Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements d'abattage.
- SA0312 : Taux de suites adaptées aux inspections non conformes dans les établissements non agréés
- AV0208 : Taux de suites données aux inspections non conformes en santé et protection animales
- PV0521 : Taux de suites (administratives ou judiciaires) données aux inspections non conformes en qualité et protection des végétaux
- PV0107 : Taux de suites judiciaires données aux contrôles techniques défavorables de pulvérisateur
- DC0104 : Taux de re-contrôle suite à inspection avec mise en demeure



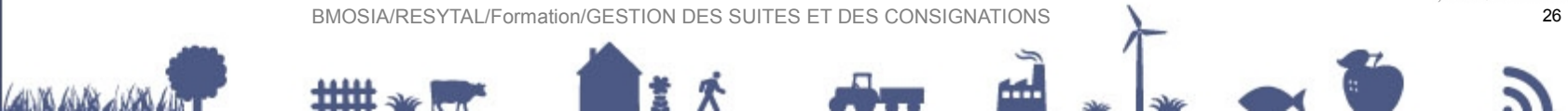


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Les tableaux de bord

- Tableau de bord des décisions avec la conclusion de la décision
- Tableau de bord des procès verbaux avec la conclusion du procès verbal, le montant de l'amende (pour les amendes transactionnelles et forfaitaires)
- Tableau de bord des consignes avec la conclusion de la consigne
- Tableau de bord des procédures contradictoires préalables n'ayant pas donné lieu à une suite.
- Tableau de bord des mises en demeure de faire





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 1

Gestion des suites dans RESYTAL

Objectifs

Place de Suites dans RESYTAL

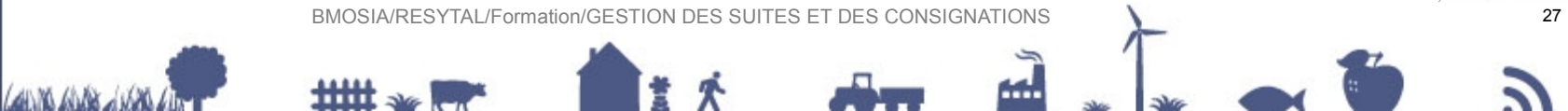
Les acteurs et rôles

Les concepts

- *Les catégories de suites*
- *Les suites administratives*
- *La procédure contradictoire*
- *Les suites pénales*
- *Le tableau des cumuls possibles de suite*
- *Les consignations*
- *Les éditions*

Les indicateurs et tableaux de bord

Allotissement et jalons principaux





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Allotissement et jalons principaux (1/2)

V1 Lot 1 :

- Gestion des suites
- Gestion des procédures contradictoires

V1 Lot 2

- Gestion des éditions
- Gestion des consignations

V1 Lot 3

- Possibilité de créer des suites directement depuis GI
- Possibilité de créer l'inspection de recontrôle directement depuis Suites
- Sélection des intrants dans les consignations
- Mise à disposition des données de suites à la Vision Consolidée
- Affichage de messages sur le Portail RESYTAL.





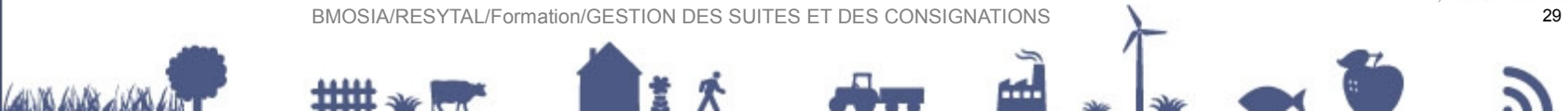
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Gestion des suites dans RESYTAL

Allotissement et jalons principaux (2/2)

- Formation des formateurs interne : S45/46 (début novembre) sur le **lot 1**
- Qualification utilisateur sur les **lots 1 et 2** : du 07/01/2016 au 29/01/2016
- Mise en service des **lots 1 et 2** : le 18/01/2016

Le planning des lots suivants, à livrer courant 2016, est en cours de finalisation.





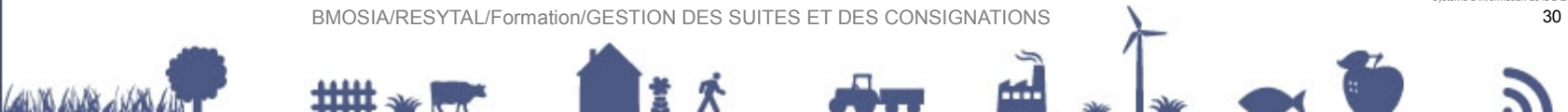
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 2

Présentation de l'application Suites

Voir les fiches de prise en main rapide





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

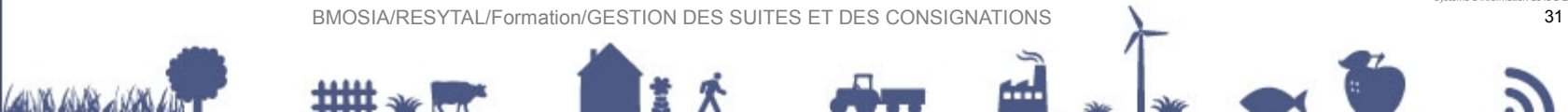
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 3

Dispositif d'accompagnement au changement

Documentation

Assistance Utilisateur





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Dispositif d'accompagnement au changement

Documentation

- Fiches de prise en main rapide
- Support de formation
- Instruction technique DGAL/SDPRAT/2015-103 du 09/02/2015





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

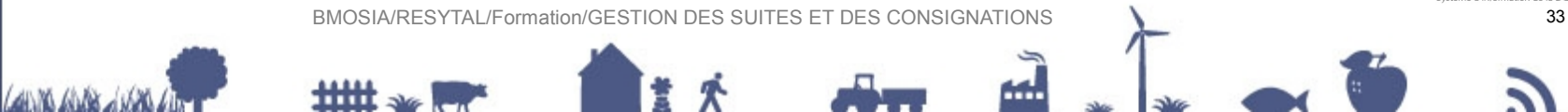
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

PARTIE 3

Dispositif d'accompagnement au changement

Documentation

Assistance Utilisateur





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Dispositif d'accompagnement au changement

Assistance Utilisateur

- Dispositif identique à celui des autres applications RESYTAL

